



Déclaration liminaire – F.S.U.

Judi 6 décembre 2018

Madame le Recteur, M.le secrétaire général, M. le DRH,

Nous sommes réunis ce soir pour tirer un premier bilan des élections professionnelles qui viennent de se dérouler dans notre ministère. Et le premier constat que nous pouvons faire, c'est que nous avons fait voter les personnels... Nous, à la FSU comme d'autres organisations syndicales, mais pas l'institution. Toutes les difficultés qui ont émaillé ce vote en témoignent.

Pour la 3^e fois, le vote est organisé sous forme électronique dans notre ministère. Sauf que cette année, il n'y a pas que le processus électoral qui était dématérialisé : la première journée de vote l'a aussi été avec un plantage magistral du serveur de vote dès son ouverture... et le vote dans les établissements qui aurait dû être organisé aujourd'hui a dû être dématérialisé car peu de collègues ont pu y avoir accès, nombre d'établissements ou de services n'ayant pas mis en place de kiosque ou d'espace de vote dédié.. Étranges successions de dysfonctionnements qui tombent dans un contexte dans lequel le gouvernement fait le choix de « dématérialiser » les corps intermédiaires et lance le plan CAP2022 qui voudrait dématérialiser les instances paritaires de consultation.

Pourtant, la mise à l'écart des corps intermédiaires – dont les syndicats et les élus des personnels font partie – déjà à l'œuvre depuis plusieurs mandatures a produit des résultats plus que mitigés: l'absence d'intermédiaires et de représentants laisse le gouvernement en face-à-face direct avec les citoyens et risque de vous laisser en face-à-face direct avec les personnels ; l'actualité récente montre que ce n'est pas la meilleure solution pour la paix civile et l'unité de la République. Et ce n'est pas en restant autiste aux revendications qui sont portées ou en voulant réprimer les manifestations pour l'exemple que le gouvernement sortira de cette impasse.

Par les choix faits par le Ministère dans l'organisation de ces élections professionnelles, tant du point de vue du prestataire que des décisions organisationnelles prises, le Ministre porte la responsabilité de la situation inacceptable dans laquelle se sont déroulées les opérations électorales. Tout d'abord, confier la réalisation d'un projet d'une telle ampleur (faire voter 1 023 211 personnels qui avaient 4 258 278 votes à émettre) à une équipe étique (sans « h ») d'autant plus dans un contexte où les ponctions successives de personnels dans les rectorats, les DASEN, les établissements et les écoles ont mis les services à l'os, n'est pas chose aisée. Toute politique, même dématérialisée, nécessite pour sa mise en œuvre des femmes et des hommes et ne peut reposer uniquement sur la bonne volonté et le dévouement des personnels.

Pourtant, pour la FSU, nous n'avons pas été avares d'alertes, de mises en garde ou d'avertissements en direction de tous les échelons du ministère et au niveau du rectorat. Quant aux réponses apportées... le moins que l'on puisse dire est qu'elles ne sont pas à la hauteur de l'enjeu et des dysfonctionnements : refus de recommencer le vote alors que les conditions de sincérité et de régularité du scrutin n'était pas réunies le 1^{er} jour, indigence du mail de relance pour inciter au vote lundi matin... pour ne donner que quelques exemples. De plus, les services du rectorat n'ont pas pu apporter de solutions dans de nombreuses situations problématiques (adresses académiques non référencées par exemple ...) Une telle organisation dans un autre scrutin, quel qu'il soit, aurait déjà donné lieu à des prises de position et des décisions fortes. Et lorsque des gens hors EN prennent connaissance de ce qu'on vit depuis une semaine en matière d'élections, ils sont très surpris que tout continue comme si de rien n'était. Nous pourrions remplir sans difficulté un catalogue complet de tous les dysfonctionnements dont nous avons eu connaissance, mais nous nous limiterons à quelques problèmes majeurs qui peuvent, mis bouts-à-bouts, conduire à un volume non négligeable de contentieux.

Pour la FSU, la faible participation des personnels à ces élections professionnelles est de la responsabilité du Ministère de l'EN qui a réinventé un vote capacitaire.

1/ Les notices de vote

Nombre d'entre elles n'ont pas été distribuées en temps et en heure, malgré l'allongement de la période de distribution. Certaines devaient être envoyées directement à l'adresse personnelle de l'électeur, elles sont arrivées sur leur lieu d'affectation. Certaines devaient arriver sur le lieu de travail, elles ont été envoyées par courrier postal. Certaines sont arrivées au domicile alors qu'elles n'auraient pas dû l'être.

Aucun dispositif de suivi de la distribution à destination des lieux de travail n'a été mis en place, et de nombreux électeurs qui auraient dû recevoir leur notice ne l'ont pas eue.

Quant à la qualité de ladite notice, mieux vaut ne pas en parler tant celle-ci constitue un élément supplémentaire de non-incitation au vote.

Enfin que penser du traitement réservé aux AESH pourtant nombreux à l'Education Nationale ?

2/ La liste électorale

Contrairement aux deux précédents scrutins, nous n'avons eu accès à la liste électorale que début octobre, dans un délai qui ne nous a pas permis de faire les vérifications nécessaires pour que celle-ci soit de bonne qualité. Début novembre, une nouvelle liste nous a été fournie. Au niveau national, 3 % des électeurs n'avaient pas de RNE dans celle-ci. Cette dernière ayant été mise à jour, qu'en était-il dans la liste d'octobre qui a servi à produire puis envoyer les notices de vote. Est-ce à dire que plus de 3 % des électeurs n'ont pas eu de notice de vote imprimé à leur nom ?

3/ Listes non conformes

L'administration n'a pas été en capacité de vérifier correctement dans les délais l'ensemble des listes candidates pour les raisons indiquées précédemment. Certes, un nouveau paramètre intervenant cette année (équilibre femmes/hommes), cette vérification a demandé plus de minutie. Mais la validation de listes non conformes, pire la demande faites aux OS de permettre une modification de liste hors délais ne sont pas acceptables dans le cadre d'un fonctionnement démocratique sérieux.

4/ Procédure de vote

Malgré les correctifs implantés sur la solution de vote, aucune amélioration réelle n'a été constatée quant à l'acheminement des mails de création de mot de passe électeur ou de réception des SMS contenant un nouvel identifiant. Le temps a été très long pour certains candidats au vote.

D'autre part, un problème sur certaines adresses académiques est également apparu et n'a pas pu permettre à certains électeurs pourtant motivés de voter dans les délais puisque le problème ne sera résolu que demain, sans compter les dizaines d'AED qui n'ont pas pu voter, leur adresse académique n'étant pas référencée.

D'un point de vue technique, nous voulons rappeler aussi les multiples volte-face de notre administration :

- sur le format de l'adresse mail que les délégués de liste devaient fournir,
- sur les données disponibles sur le portail de suivi du vote qui a rendu celui-ci plus complexe,
- sur le dépouillement qui, initialement prévu sur deux jours (la circulaire d'organisation des élections le prouve), se retrouve à être fait à la file-file, le dépouillement des CAPA suivant celui du CTA,

Bref, nous avons vécu une séquence d'élections professionnelles qui a régulièrement tourné à l'improvisation, au gré des consignes et des rectificatifs. Nous pouvons comprendre un certain nombre de contraintes, les intégrer, lorsqu'elles sont fiables et communiquées en temps utile. Nombre de contraintes étaient connues ; nous osons croire qu'elles n'ont pas été découvertes au gré de l'avancée des opérations de vote. Fonctionner de la sorte n'est pas admissible pour nous comme pour les personnels.

L'État employeur est responsable de l'organisation des élections professionnelles de ses personnels. Il a donc la responsabilité de piloter le dispositif, d'en tester la capacité et d'en assurer le suivi et la mise en œuvre dans l'ensemble de ses services. Il n'est pas acceptable qu'il soit asservi aux *desiderata* du prestataire ni à ceux d'une organisation syndicale. Ces élections sont faites. Nous verrons celles qui devront être refaites en raison du contentieux. Mais pour l'instant, posons quelques jalons pour celles qui se dérouleront dans 4 ans, même si nous n'en connaissons pas le contexte.

Depuis 2011, nous constatons au fur et à mesure des scrutins un désengagement progressif de notre administration, quel que soit l'échelon, des élections des représentants des personnels. Ce désengagement a une conséquence majeure : le désengagement des personnels dans le vote. Le taux de participation aux CT comme dans l'ensemble des CAP n'a jamais retrouvé le niveau moyen des taux de participation d'avant 2011, ce qui a pour conséquence de minorer le poids de l'EN dans l'ensemble de la Fonction publique. Il serait temps que notre administration en prenne la mesure et décide enfin de réinvestir cette opération électorale. Pour cela, seules des mesures coercitives nous semble pouvoir faire bouger les choses. C'est la raison pour laquelle, sans être nostalgique du Perben, la FSU demande solennellement le retour du quorum, seul moyen à notre avis de garantir une implication de l'ensemble de l'administration dans l'organisation du vote.